

## 8 - Le Signal de la fin du Monde

Le samedi 26 septembre 2015 ; le journal Sud-Ouest nous fait part d'une grande nouvelle par un titre percutant :

Médoc : l'immeuble "*Le Signal, l'emblème du dérèglement climatique*". Le journaliste<sup>1</sup> précise :

*« Dans le cadre de la Conférence de Paris sur le climat, France 2 a décidé de s'intéresser à l'histoire du Signal. Le tournage débute ce week-end ».*

Les propos recueillis auprès de France 2 sont sans appel *« Nous avons souhaité utiliser Le Signal presque comme un personnage. Il illustre les conséquences du dérèglement climatique en France. Il en est un peu l'emblème ».*

Le lecteur reste quelque peu sur sa faim, car en effet, il serait bon de savoir en quoi ce bâtiment pourrait illustrer *« les conséquences du dérèglement climatique »*. C'est certainement oublier que sur notre littoral, l'érosion marine n'est pas un phénomène nouveau, et encore moins l'avancée de l'océan. Rappelons tout de même qu'il y a « seulement » 18 000 ans de cela, l'océan se trouvait 120 m plus bas qu'aujourd'hui, et la ligne de rivage se situait à environ 30 km plus à l'ouest au niveau de Vieux Boucau, et près de 100 km à la latitude du bassin d'Arcachon.

Plus récemment, les Allemands avaient érigé le Mur de l'Atlantique sur la dune littorale, et quelques années après la fin de la Guerre 1939-1945, des blockhaus ont commencé à être menacés par l'érosion. Le phénomène n'est pas nouveau, et l'on aurait dû alors se questionner sur la pertinence de bâtir sur la dune, sachant qu'il s'agirait quoi qu'il en soit de constructions appelées à être englouties par l'Océan.

On peut également faire référence aux constructions établies vers le début du XX<sup>e</sup> siècle ; situées alors à bonne distance de l'océan, certaines sont aujourd'hui menacées, voire ont disparu... Nous détenons des photographies faites dans les années 1960 à Saint-Girons-en-Marensin (plus précisément à Huchet) qui montrent une falaise d'érosion marine arrivant à quelques mètres d'une terrasse. Les dernières tempêtes de l'hiver 2013 – 2014 ont produit une forte érosion, toutefois pas comparable à celles constatées dans les années 1960. Comme quoi, l'érosion marine n'agit pas de la même façon partout sur le littoral.

L'article cite également que de l'avis d'un réalisateur, *« s'il fallait évacuer le bâtiment pour des raisons de sécurité, cela a été douloureux, d'une immense violence pour les copropriétaires. Enfin, le cœur de notre sujet n'est pas le traitement judiciaire qui a été accordé à ce dossier. On retient quand même qu'il y a un vide juridique énorme. C'est ce qui ressort de toute cette histoire. Il faudra bien le combler et inventer un nouveau dispositif pour ces victimes du dérèglement climatique »*. Cet aspect du problème vise clairement à placer le *« dérèglement climatique »* comme cause de la proche destruction du bâtiment, avec comme arrière-pensée de trouver une indemnisation des pouvoirs publics pour n'avoir pas pris en compte la situation des *« victimes climatiques »*. Si les pouvoirs publics ont une responsabilité, c'est essentiellement par les autorisations qu'ils ont pu accorder sur les littoraux pour bâtir dans des secteurs à risques. Car personne n'ignorait l'existence de l'érosion marine, à tel point que localement, les « anciens » dénonçaient l'incohérence de ces constructions. Des études préalables menées dans le cadre de l'aménagement de la Côte aquitaine sous l'égide de la MIACA<sup>2</sup> soulignaient la nécessité de prendre un reculement d'au moins 500 m pour toute forme d'urbanisation.

L'érosion marine est un phénomène naturel, se produisant par cycles, et nullement imputable à un prétendu *« dérèglement climatique »*. Nous apportons des éléments objectifs permettant d'étayer cette affirmation dans l'article paru dans le bulletin 518 – 2015 de la Société de Borda, sous l'intitulé *« Tempêtes et érosion marine dans les Landes : des phénomènes inédits ou récurrents ? »*<sup>3</sup>.

Pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, nous précisons que les chiffres avancés par les spécialistes<sup>4</sup> sont incontestables : sur la côte sableuse, l'avancée de l'océan est mesurée entre 1 et 3 m/an en moyenne rapportée sur plusieurs

<sup>1</sup> Julien Lestage

<sup>2</sup> MIACA : Mission interministérielle pour l'aménagement de la Côte aquitaine, présidée par Emile Biasini entre 1970 et 1988.

<sup>3</sup> Accessible à cette adresse : <http://www.affaireclimatique.fr/page6.html>

<sup>4</sup> Par exemple le GIP aquitain : <http://www.littoral-aquitain.fr/>

décennies, avec ponctuellement d'importantes érosions pouvant dépasser 10 m/an. Ces données ne sont pas nouvelles.

De même que, parmi les causes de l'érosion marine, la hausse du niveau de l'océan est citée ; or, elle est mesurée entre 1 mm et 1,5 mm/an par les marégraphes français<sup>5</sup>, alors que les données satellitaires disponibles depuis les années 1990 l'évaluent à 3 mm/an. Quoi qu'il en soit, cette hausse correspond au pire à 30 cm par siècle, alors que les surcotes liées aux fortes dépressions et aux conjonctions coefficients de marées/grandes houles dépassent instantanément un mètre ! L'illustration en a été faite par la tempête Xynthia, hélas responsable de trop nombreuses victimes.

Alors souhaitons que les journalistes chargés de l'émission prennent en considération les dires de la population locale, mais également les données scientifiques dont certaines apparaissent dans les rapports détaillés du GIEC ou sur les sites officiels dédiés.

Gilles GRANEREAU

*Membre du Collectif des climato-réalistes*

*Membre de l'Association francophone des climat-optimistes (AFCO)*

Septembre 2015

---

<sup>5</sup> Voir billet n° 5 sur le site de l'Affaire climatique